

MAURICE

Amnesty International demande une enquête indépendante sur des allégations de torture

Index AI : AFR 39/001/01

Ce jour (mercredi 25 avril 2001), Amnesty International s'est déclarée préoccupée par l'absence persistante d'enquêtes officielles sur les allégations faisant état d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements infligés dans le cadre d'investigations menées par la police à Maurice.

“ Étant donné les accusations répétées portées contre les autorités mauriciennes par des personnes affirmant que leur droit de ne pas être torturé ni maltraité et leur droit à un procès équitable ont été bafoués, force est de s'interroger sur la détermination réelle du gouvernement à protéger les droits humains ”, a souligné Amnesty International.

Le 23 avril 2001, des membres de la police judiciaire de Curepipe ont arrêté Bernard Maigrot, soupçonné d'avoir tué une femme de trente-deux ans, Vanessa Lagesse, dans la nuit du 9 au 10 mars de cette année. Il a été retenu en garde à vue pendant plusieurs heures après son arrestation, sans pouvoir consulter un avocat ni entrer en contact avec sa famille. Selon des sources policières, Bernard Maigrot a avoué avoir commis le meurtre au cours de son interrogatoire. Dans le cadre d'une audience organisée le 24 avril, cet homme s'est néanmoins rétracté devant un tribunal, en affirmant que ses “ aveux ” lui avaient été arrachés sous la torture et avant qu'il ait pu entrer en contact avec ses avocats. Une autre personne précédemment soupçonnée dans le cadre de la même affaire, qui avait été relâchée par les forces de l'ordre le 13 avril, a également accusé la police judiciaire de l'avoir maltraitée.

Un certain nombre de cas de mauvais traitements infligés à des suspects de droit commun dans le cadre d'interrogatoires ont été signalés à Maurice ces derniers mois, et cette pratique préoccupe depuis de nombreuses années les observateurs locaux et internationaux chargés de veiller au respect des droits humains. Bien que les services de police ou les autorités judiciaires aient ordonné l'ouverture d'enquêtes sur de telles allégations par le passé, tantôt ces investigations se sont avérées peu concluantes, tantôt leurs résultats n'ont pas été rendus publics.

Maurice est partie depuis des années à la Convention des Nations unies contre la torture, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à son Premier Protocole facultatif, ainsi qu'à un certain nombre d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains.

“ Que toutes les accusations formulées ces derniers mois soient ou non fondées, il est urgent que les autorités s'engagent fermement à mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur toutes les allégations faisant état de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, a déclaré Amnesty International. En outre, les résultats de ces investigations devraient être rendus publics et tous les responsables présumés traduits en justice. ”

Complément d'information

Dans une lettre adressée au gouvernement mauricien en décembre 2000, Amnesty International s'était déclarée préoccupée par les allégations selon lesquelles Cehl Meeah, dirigeant du parti d'opposition *Hezbollah* (Parti de Dieu), avait été maltraité, et par le fait qu'il n'avait pas été autorisé à consulter un avocat immédiatement après son arrestation dans le cadre de sa garde à vue. L'organisation n'a reçu à ce jour aucune réponse des autorités. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>